

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE GALFINGUE  
DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2017**

**Etaient présents : 9**

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,  
Mmes Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;  
MM. Alphonse RAUB, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Jean-Luc KARRER, 4<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Mme Marie-Hélène ARNOLD ;  
MM. André KELLER; Christian HABY; Serge SANSEVERINO.

**Etaient excusés : 5 (dont 5 ayant donné procuration)**

M. Olivier BISCHOFF ayant donné procuration à M. André KELLER ;  
M. Thierry LIEB ayant donné procuration à Serge SANSEVERINO;  
Mme Simone CHERAY ayant donné procuration à Mme Françoise HANSER  
Mme Isabelle IGERSCHEIM ayant donné procuration à M. Alphonse RAUB ;  
Mme Céline DEMMEL ayant donné procuration à Marie-Claire ABRAMATIC.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rajout de deux points à l'ordre du jour à savoir :

**N° 6 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION  
MULHOUSIENNE (AURM) ;**

**N° 7° DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LE PROJET DU PLATEAU  
SPORTIF (AIRE DE JEUX)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette modification de l'ordre du jour.^

A 19 H 00 M. le Maire déclare la séance ouverte.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Claire ABRAMATIC.

**ORDRE DU JOUR :**

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

2° CREATION D'UNE AIRE DE JEUX : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC L'ADAUHR

3° CESSION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX : N° 10 et 12 RUE DES PEUPLIERS

4° EXAMEN ET APPROBATION :

- 4.1. DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
- 4.2. DU COMPTE DE GESTION 2016
- 4.3. DE L'AFFECTATION DU RESULTATS 2016

5° EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

- 5.1. FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES
- 5.2. SUBVENTIONS COMMUNALES ET AUTRES TARIFS

6° ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION MULHOUSIENNE  
(AURM)

7° DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LE PROJET DU PLATEAU SPORTIF

8° DIVERS.

-----  
**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017**

Aucune remarque ni observation n'étant soulevées, le compte-rendu est adopté et le registre signé.

**2° CREATION D'UNE AIRE DE JEUX : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC L'ADAUHR-ATD**

Le Maire a sollicité l'ADAUHR-ATD, en la personne de Mme Florence BISI, en vue d'une mission d'assistance portant sur le projet de création d'une aire de jeux.

L'assistance apportée comprendrait :

- La rédaction d'un cahier des charges simplifié recensant les caractéristiques techniques, fonctionnelles et financières du projet ;
- L'assistance administrative à la mise en place et à la dévolution des marchés.

Le montant de la mission s'élève à 2 970 € HT (3 564 € TTC), se décomposant de la façon suivante :

Rédaction du cahier des charges :

1.5 jours de directeur d'études : 760 € HT/jour soit 1 140 € HT

Assistance administrative :

1.5 jours de directeur d'études : 760 HT/jour soit 1 140 € HT

1.5 jours de secrétariat technique : 460 € HT/jour soit 690 € HT

Soit un coût total de 2 970 € HT

TVA (20 %) 594 €

**Montant TTC 3 564 € TTC**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour cette mission d'assistance à maître d'ouvrage qui sera confiée à l'ADAUHR-ATD pour un total HT de 2 970 € soit 3 564 € TTC ;
- autorise le Maire à signer ce contrat de mission et tous autres documents afférents à ce projet.

M. Serge SANSEVERINO qui a pris contact avec un fabricant d'équipements de sports et de loisirs informe les conseillers municipaux, que ce projet est susceptible d'être financé par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) qui intervient pour 4 catégories d'équipements dont le plan « Héritage 2024 » et semble le plus adéquat.

Il reste à voir les conditions d'éligibilité. Contact sera pris auprès de cette instance, en sachant que les dossiers éligibles et complets devront être remontés au CNDS au plus tard le 02 juin 2017.

C'est la raison pour laquelle le Maire a fait rajouter le point n° 7 à l'ordre de jour portant sur cette demande de subvention éventuelle.

Une réalisation de ce type a été réalisée à EGLINGEN par la Commune.

Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe se mettra en contact avec la municipalité pour se renseigner sur les modalités de financement et des subventions auxquelles ils ont pu bénéficier.

### **3° CESSION DE DEUX TERRAINS COMMUNAUX : N° 10 et 12 RUE DES PEUPLIERS**

Le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs acquéreurs potentiels ont déposé des offres d'achat pour ces 2 parcelles.

Un jeune couple mulhousien avec 2 enfants d'âge scolaire s'est porté acquéreur de ces 2 parcelles, et a été reçu en Mairie par Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Il s'agit de M. Eric PRADUROUX et Mme Aurélie DASILVA domiciliés 117H rue des Romains à MULHOUSE.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

° Vu la délibération en date du 15 février 2016 par laquelle il a décidé le principe de procéder à l'aliénation de ces deux parcelles cadastrées comme suit : Section 02 n° 16 (1 ares 97 ca) et n° 19 (2 ares 05) ; et les 3 conditions de vente levées ;

° Considérant que le prix prévu correspond à l'évaluation faite par le service des Domaines soit 60 000 € ; les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur ;

° Autorise le Maire :

- à réaliser cette aliénation au prix énoncé ci-dessus ;
- à signer tous les documents y afférents ;
- à prendre l'attache de la SCP KOENIG- BAEUMLIN, Notaires à ALKIRCH pour la passation de l'acte de vente authentique.

### **4° EXAMEN ET APPROBATION :**

#### **4.1. DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à ladite séance.

Sous la présidence de Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le **Compte Administratif 2016** qui s'établit comme suit :

### **BALANCE GENERALE**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	REALISE en 2016		RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	388 263.71	501 809.41	113 545.70	113 545.70
Investissement	404 864.31	282 433.90	- 122 430.41	- 74 300.60
Total	793 128.02	784 243.31	- 8 884.71	39 245.10

Aucune question n'étant posée, et hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 ;
- décide de reprendre les Restes A Réaliser de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 en dépenses de la section d'investissement ;
- décide de reprendre les Restes A Réaliser de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 en recettes de la section d'investissement.

#### **4.2. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

#### **4.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Vu le Compte Administratif 2016 et suite à l'approbation des résultats présentés ;

Vu le Compte de Gestion 2016 du Comptable du Trésor approuvés ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat ci-dessus de la manière suivante :

**Affectation de l'excédent de fonctionnement de 113 545.70 € au compte RI 1068.**

Avant de passer au point suivant de l'ordre du Jour, M. le Maire, remercie Mme Françoise HANSER pour la présentation du compte administratif 2016.

Il tient également à la remercier pour le travail accompli toute l'année, tant au niveau des suivis des chantiers que pour tout le suivi financier réalisé au quotidien.

## **5° EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Maire rappelle que la préparation du budget doit conduire à évaluer de façon précise et objective les dépenses et les recettes de l'année. Les dépenses sont essentiellement liées à la gestion des frais de fonctionnement courant, les frais de personnel, les projets à venir...  
En matière de recettes, le budget intègre les dotations de l'Etat (en nette diminution) et définit les niveaux de la fiscalité, les produits d'exploitations, l'autofinancement et l'emprunt.

Le Maire suggère de passer à l'examen des propositions pour le **Budget Primitif 2017**.

**Les DEPENSES de FONCTIONNEMENT** sont proposées pour **449 850 €**.

Il précise que même si ce sont des charges à caractère incontournable, des économies devront être réalisées sur certaines lignes budgétaires.

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 197 000 € sont proposés.

Le Maire apporte quelques informations sur les propositions de vote :

c/60611 : eau et assainissement : poste en diminution: économie d'arrosage grâce à la pompe installée au verger du presbytère) ;

c/60612 : énergie – électricité : budgétisé pour 14 000 € : on attendait mieux !

c/611 : contrats de prestations de services : 30 000 € pour l'extra-scolaire/périscolaire/NAP ;

c/60621 : combustibles : 17 000 € sont budgétisés mais 4 000 € seront remboursés pour le presbytère ;

c/615231 : voiries : 13 000 € sont budgétisés pour la réfection des enrobés « point à temps » de la rue St Gangolphe et d'une partie du chemin rural allant vers la décharge verte ;

c/6227 : frais d'actes et de contentieux : 11 000 € sont prévus.

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 153 000 € sont proposés.

Pour 2017 un seul poste « technique » est budgétisé : en la personne de Philippe WERNER : il est à noter qu'il n'y a plus aucune compensation financière de l'Etat.

Il faudra envisager pour l'avenir deux agents techniques.

Chapitre 014 « Atténuation de compensation » : 1 450 € budgétisés pour le versement annuel des ACTP à M2A (montant définitivement figé) ;

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » : 56 800 € sont proposés : comprend notamment les indemnités des élus, les subventions, les diverses participations aux organismes de regroupement ;

Chapitre 66 « Charges financières» représentant le remboursement des intérêts des emprunts pour 9 800 € ;

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : 11 800 € ;

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 20 000 €.

**Les RECETTES de FONCTIONNEMENT** sont proposées pour **449 850 €**, le Maire donne les informations suivantes :

Chapitre 013 : « Atténuation de charges » : 5 800 € ;

Chapitre 70 : « Produits divers » : 33 000 € représentant les coupes de bois ; la location de la chasse communale ; et des charges diverses ;

Chapitre 73 « Impôts et Taxes » : 260 000 € qui comprend essentiellement le produit des trois taxes communales, budgétisé pour 200 000 €.

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 118 350 € qui correspond essentiellement aux aides de l'Etat (en nette diminution) : la dotation globale de fonctionnement c/7411) qui est budgétisé pour 47 400 € contre 54 000 € au BP 2016 ; l'attribution du fonds Départemental de Taxe Professionnelle et autres dotations.

Chapitre 75 « Revenus des immeubles » : 32 000 € ;

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 700 €.

### **Concernant la section d'INVESTISSEMENT**

Lors de la réunion des Commissions Réunies le 30 janvier 2017, un point de situation des dossiers en cours a été fait, ainsi que sur le programme prévisionnel des travaux d'investissement pour 2017.

Ainsi donc, le Maire soumet les propositions chiffrées d'investissement pour l'année 2017 pour un montant de **409 594 €**.

Chapitre 20 : « Immobilisations incorporelles » : 19 500 € dont :

- ° Les frais d'étude AURM pour l'aménagement du bourg-centre : 11 160 € ;
- ° Le diagnostic du Cimetière : 5 840 € ;
- ° Concessions et droits similaires : 1 500 € ;
- ° Documents d'urbanisme (POS-PLU) : 1 000 €.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 43 000 € dont :

- ° L'aménagement du chemin rural dit « Bruchweg » : 28 500 € ;
- ° L'équipement pour le corps local des Sapeurs-Pompiers : 3 000 € ;
- ° Les acquisitions de matériel et d'outillage pour 1 500 € ;
- ° Du matériel de bureau et informatique : 1 000 € ;
- ° les Illuminations de Noël (place) : 4 000 € ;
- ° Divers matériels : 5 000 €.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 216 779 € prévoyant les travaux suivants :

- ° Travaux divers sur bâtiments et finition de chantiers 2016 : 12 279 € ;
- ° Nouveaux travaux prévus sur l'année à venir dont :
  - . Aménagement paysager des abords de la Chapelle : 40 000 € ;
  - . Aménagement du talus lotissement « les Champs » : 7 000 € ;
  - . Cimetière : Extension du Columbarium + ossuaire : 20 000 € ;
  - . Travaux rue des Vergers : 5 000 € ;
  - . Pavage Cour Rimelen : 8 500 € ;
  - . Réfection du mur de soutènement – rue du Gal de Gaulle : 9 000 € ;
  - . Aménagement d'une aire de jeux : 100 000 €.
  - . Travaux sur Poteaux d'Incendie : 15 000 €.

**Chapitre 16 « Remboursement des charges d'emprunt et cautionnements» 56 015 € ;**

**Chapitre 001 : «Déficit d'investissement reporté » 74 300 €.**

**Les Restes à Réaliser 2016 sont repris au BP 2017 pour 34 451 €.**

Au niveau des recettes, les nouvelles propositions pour **411 739 €** se décomposent ainsi :

- Chapitre 21 : « Cession de deux terrains Rue des Peupliers » : 60 000 €
- Chapitre 10 : « Apports et dettes » 190 545 €
- Chapitre 13 : « Subventions diverses » 79 994 €
- Chapitre 16 : « Emprunts et dettes » : 61 200 €
- Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » 20 000 €.

**Les Restes à Réaliser 2016 sont repris au BP 2017 pour 32 306 €** ; concernant des subventions déjà notifiées.

Avant de passer au vote, M. le Maire précise que ce budget prévisionnel 2017 se veut ambitieux malgré la situation actuelle et qu'il été élaboré avec un objectif permanent d'économie et de maîtrise des frais de gestion.

Certains travaux budgétisés ne seront probablement pas réalisés sur l'année 2017.

Un étalement est possible sur plusieurs exercices comptables.

Un emprunt de 60 000 € est inscrit pour l'équilibre budgétaire, mais ne sera pas forcément réalisé : tout dépendra de l'avancement des différents investissements prévus.

Le Maire remercie toute l'équipe municipale pour leur implication et leur participation à la préparation des projets communaux, nombreux cette année encore.

Ce budget reste ambitieux, tout en cherchant au maximum les sources d'économie.

Pour information, le Maire informe les conseillers municipaux que le solde de la dette communale au 31 décembre 2016 s'élève à 286 481 € soit un endettement par habitant d'environ 350 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :**

### **BALANCE GENERALE**

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	<b>444 045 €</b>	<b>444 045 €</b>
Fonctionnement	<b>449 850 €</b>	<b>449 850 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>893 895 €</b>	<b>893 895 €</b>

### **5.1. FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES**

Le Maire rappelle que la notification des services fiscaux pour 2017 porte sur une recette prévisionnelle de 202 162 € (produit attendu/taux en vigueur).

Lors de la séance du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait décidé de l'augmentation des taux d'imposition ci-dessous, qui étaient inchangés depuis mars 1996.

- . Taxe d'habitation 10.21 %
- . Taxe foncière bâti 11.82 %
- . Taxe foncière non bâti 57.26 %.

**Il propose pour l'année 2017 de ne pas modifier ces taux.**

Compte tenu des éléments apportés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide les taux suivants pour 2017** :

. Taxe d'habitation	10.21 %
. Taxe foncière bâti	11.82 %
Taxe foncière non bâti	57.26 %.

## **5.2. SUBVENTIONS COMMUNALES ET AUTRES TARIFS**

Le Maire rappelle qu'un soutien financier annuel est accordé aux associations locales.

Il détaille les subventions proposées pour l'année 2017 (6 000 €) :

- ALAG (dont Bibliothèque 400 €)	900 €
- Elsassier Facht	250 €
- Chorale Ste Cécile	200 €
- Coopérative Scolaire	200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €
- Amicale Anciens Combattants	150 €
- Union Dépar SPompiers (Œuvres Sociales)	160 €
- Groupement d'Action Sociale	80 €
- Conseil de Fabrique de l'Eglise	3 000 €
(participation communale au remplacement de la chaudière à l'Eglise : dépense prise en charge par le Conseil de Fabrique)	
- Divers	810 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention, décide d'allouer **les subventions proposées ci-dessus** pour un total de **6 000 € à imputer à l'article 6574.**

D'autre part, il valide :

- le maintien de la participation accordée à des tiers (anniversaires personnes âgées + anniversaires de mariage : entre **40 et 60 €**) ;
- le maintien des tarifs de location de la salle polyvalente.

## **6° ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION MULHOUSIENNE (AURM)**

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, la décision avait été prise de confier à l'AURM de la Région Mulhousienne une mission d'accompagnement dans le cadre de la définition d'un programme d'aménagement et de construction sur un site du centre-bourg.

Cependant afin de bénéficier de cette mission, il convient que la Commune délibère pour adhérer à l'AURM.

Ainsi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme l'adhésion de la Commune à l'AURM, moyennant une cotisation annuelle de 500 € ;
- Prévoit l'inscription de cette dépense au budget 2017 ;
- Nomme Mme Françoise HANSER titulaire et Mme Marie-Claire ABRAMATIC suppléante, comme représentantes de la Commune au sein de l'AURM ;
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision.

**7° DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LE PROJET DU PLATEAU SPORTIF**

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement d'une aire de jeux dans la rue de Hochstatt est susceptible de bénéficier d'une subvention d'équipement du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- arrête le projet d'aménagement d'une aire de jeux ;
- décide de l'inscription des crédits suffisants au Budget Primitif 2017 soit 100 000 € ;
- Sollicite une subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

**8° DIVERS**

**8.1. Courrier de l'ADT (Alsace Destination Tourisme)**

Une journée de formation « fleurir autrement » est organisée le jeudi 11 mai de 8 h 30 à 16 h 30 à BERGHEIM

Le Maire lance un appel aux élus : Christian HABY est volontaire.

Il accompagnera Philippe WERNER, notre agent communal.

**8.2. Journée Citoyenne 2017** : Elle se déroulera le samedi 20 mai

Réunion de préparation le lundi 24 avril en Mairie à 18 H 30.

La séance est levée à 22 H.